Université Nice Sophia Antipolis

Membre de UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

PROCES-VERBAL

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE L'UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS

Réuni le 12 mars 2019 à 14H00
Séance n° 2

Etaient présents

Collège des Professeurs
M. Jean-François MICHIELS,
M. Stéphane NGO MAI,
Mme Nadine TOURNOIS,
Mme Sylvane FAURE,
Mme Cécile SABOURAULT,
M. Philippe MAISONOBE,

Collège des Autres Enseignants
M. Marc DALLOZ,
M. Franck SOSTHE,
M. Stéphane AZOULAY,
Mme Marie-Albane WATINE,
M. Romain GAUTIER,
Mme Christine MALOT,

Collège des BIATSS
Mme Zoubida BENOUDA,
M. Florent DOUTRE,
M. Thierry ROSSO,
M. Pascal CREMOUX,
Mme Vincente TORRE,

Collège des Etudiants
M. Paul GALLARD,
Mme Emma FAYSSAT,
M. Amaury HUET,

Collège des Personnalités Extérieures
M. Yan GRASSELLI,
Mme Sophie DESCHAINTRES représentant M. Benoît DEBOSQUE,

Membres absents ayant donné procuration
M. Emmanuel TRIC à M. Stéphane AZOULAY,
Mme Marie-Jeanne OURIACHI à Mme Vincente TORRE,
M. Jean-Pierre MASCARELLI à M. Marc DALLOZ,
Mme Véronique PAQUIS à M. Marc DALLOZ,
Mme Nadia PREVOST à Mme Vincente TORRE,
Mme Sylvie BALLESTRA-PUECH à Mme Marie-Albane WATINE,
Mme Sabine SANTUCCI à Mme Sylvane FAURE,

Membres présents ou représentés : 29

Etaient absents ou excusés
M. Stéphane DEVIN,
Mme Natacha RAU,
Mme Fabienne GASTAUD,
M. Jean-Pierre KLEYNOFF,
Mme Marie-Lou BEGO-GHINA,
Mme Marine MARTIN,
M. Nicolas RODI,
Membres absents ou excusés : 7

Invités présents
M. Christian SANCHEZ,
Mme Christine VASTA,
M. Jean-Philippe ESPALLARGAS,
M. Jean-Christophe BOISSE,
M. Jean-Marc GARBARINO,
Mme Anne NAVARRO,
Mme Geneviève GAUDET,
M. Christophe WANNER,
M. Philippe LAHIRE,
Mme Chloé MEIRANESIO,
Mme Sophie RAISIN,
M. Franck BLANC,
Mme Marie-Line BOTTIN,
Mme Nadine GROSSO.

La séance débute à 14h00. Elle est présidée par M. Marc DALLOZ, Vice-Président du Conseil d'Administration l'UNS.

EN PREAMBULE

● Ajout d'un point à l'ordre du jour approuvé à l'unanimité des voix : Subvention CASUN 2019

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES 18 DECEMBRE 2018 ET 22 JANVIER 2019

Les procès-verbaux des CA du 18 décembre 2018 et 22 janvier 2019 sont approuvés à l'unanimité des voix.

Sur la question de l'application des droits différenciés pour les étudiants étrangers hors UE inscrite à l'ordre du jour du CA du 22 janvier dernier, une présentation de la réponse du ministère aux observations de notre établissement sera prochainement faite aux conseillers.

I - Questions Financières

1) COMPTE FINANCIER 2018

Présentation de M. Philippe LAHIRE, Vice-président en charge des finances, des systèmes d'information, des outils de pilotage et de l'évaluation des moyens.

Les indicateurs sont encourageants. Ils reposent sur une meilleure qualité comptable et attestent une maitrise de nos dépenses.

Principaux chiffres du compte financier 2018 :
Lors de cette présentation, seront commentées les modifications qui ont pu intervenir.
Le compte financier 2018 affiche un résultat de 7 796 404.70€ et un apport au fonds de roulement de 5 730 578€ (ce qui porte le fonds de roulement à 16 607 323€ ; cette augmentation significative n'était pas prévue au Budget Rectificatif 1). Ce Fonds de Roulement (FdR) s'accompagne de la prévision de report prévue au budget rectificatif (BR) n°1. Compte tenu des recettes tardives, le report pour la maintenance immobilière s'élève de 500 à 650 k€ et celui induit par la loi ORE de 224 à 440 k€.
Le comparatif entre le résultat budgété et le résultat réel fait apparaitre un écart, le montant des recettes réalisées est supérieur à celui des recettes budgétées (écart -1 111 464€), celui des dépenses réalisées est inférieur à celui des dépenses budgétées (disponible de 3 801 915€). Le résultat prévisionnel était de 2 883 026€. Le résultat s'obtient selon la formule suivante : Résultat = (disponible + résultat prévisionnel) – écart soit 7 796 404 = (3 801 915 + 2 883 026) - (-1 111 463).

Premières analyses macroscopiques :
La variation du résultat peut s'expliquer sous l'angle du Budget rectificatif.
- La notification de SCSP a été en hausse par rapport à la dernière prévision du BR (+970 k€, arrivés en toute fin d'année ces crédits n'ont pas été consommés, ils seront à inclure au prochain BR).
- Les charges calculées sur résultat (c'est à dire la différence entre la prévision de l'écart entre les neutralisations et les charges d'amortissement + l'écart entre les provisions prévues et celles réalisées) soit un total de 1 634 k€.
- Les soldes des conventions et le nettoyage des comptes ont été poursuivis et ont permis de dégager 1 388 k€.
- Plus de recettes hors conventions ont été enregistrées pour 546 k€.

- Les dépenses de masse salariale ont diminué de 148 k€.

Ce résultat a permis de générer une Capacité d'Auto Financement (CAF) plus importante (13 516 103€).

La CAF est constituée par :

- Le résultat,
- La différence entre les charges d'amortissement et les neutralisations d'amortissement,
- Les reprises sur provisions réalisées après le BR,
- La fiabilisation de nos financements externes de l'actif (dernière réserve des CAC),

La CAF réelle associée à l'exercice 2018 est d'environ 9M€.

Le résultat est calculé à partir des recettes et des dépenses de fonctionnement et de masse salariale uniquement. Le financement de l'investissement provient de la CAF et des financements externes de l'actif. Le véritable apport au fonds de roulement de l'exercice est de 1.2M€.

Progression des dépenses d'investissement :

L'augmentation significative de nos dépenses d'investissement hors convention par rapport à l'exercice 2018 et l'utilisation en dépenses d'investissement d'une partie des recettes réalisées sur convention par les composantes et laboratoire expliquent l'apport réel d'1.2M€ au FDR malgré une CAF associée à l'exercice de 9M€ et un résultat de 7.8M€. Sur ces 1.2M€ d'apport on peut d'ores et déjà prévoir un prélèvement de 1M€ au BR1 pour la maintenance immobilière et les dispositions de la loi ORE.

Cette analyse révèle davantage une stabilité de notre situation financière et non une envolée excédentaire.

L'impact des provisions sur le résultat est de 1 730 897€.

Chaque année on opère un ajustement des provisions, on observe une reprise sur provisions pour litiges d'environ 162 500€, pour charges sociales et congés payés de 209 449€, pour l'allocation de perte d'emploi de 461 261€, pour dépréciation des créances de 923 614€.

Présentation des principaux tableaux :

Selon le premier tableau de l'historique de l'exécution des recettes et des dépenses de fonctionnement et de masse salariale, on observe un impact de 2.38M€ du fait de la demande faite par le Rectorat et le Service Inter Académique d'affichage des charges de fonctionnement non plus dans la Masse Salariale mais dans le Fonctionnement, conformément à ce que prévoit le décret gbcp.

Le tableau de l'historique des dépenses et des recettes d'investissement fait apparaitre une sous exécution due à une reprogrammation des opérations du Contrat Plan Etat Région (CPER).

Le tableau en droit constaté de la situation patrimoniale affiche un résultat 7.8M€, une CAF de 13.5M€, un apport au FdR de 5.7M€ et un niveau de trésorerie qui progresse de 1.4M€.

Les dépenses ont été maitrisées avec une diminution des dépenses de fluide du fait des rattrapages opérés en 2017 au titre des années antérieures.

Le tableau des recettes encaissées et rapprochées fait apparaitre une différence entre la situation budgétaire et la situation patrimoniale. Ce qui s'explique par le rapprochement en 2018 d'un titre de recettes de décembre 2017. En contrepartie, les autorisations d'engagement budgétées sont supérieures au réalisé.

Le tableau des crédits de paiement (ce qui est effectivement décaissé durant l'année) traduit une baisse du réalisé notamment pour l'investissement par rapport aux prévisions du Budget Initial (BI).

Le tableau de l'équilibre financier affiche l'excédent budgétaire de 9.3M€ auquel s'ajoute l'impact des comptes de tiers (par exemple les crédits de l'Europe pour mobilité internationale : il n'est pas tenu compte de ces sommes dans le budget mais elles sont encaissées et décaissées et impactent de fait la trésorerie).

L'excédent budgétaire de 9.3M€ est grevé par le nombre important de décaissement par rapport aux encaissements pour les comptes de tiers.

La trésorerie au lieu d'être excédentaire à 9.3M€ ne le sera que pour 1.4M€, car elle est affectée de 8M€ d'impacts des comptes de tiers. Pour rappel les comptes de tiers regroupent les opérations sur projets européens PIA, les bourses d'aides à la mobilité internationale, la TVA, l'opération d'apurement du compte

d'attente. Les effets positifs sur notre trésorerie sont la baisse du délai global de paiement, les reprogrammations des CPER.
Le tableau des emplois indique un plafond d'emplois à 2367, une consommation d'emploi de 2153 ETPT sous plafond Etat et 327 ETPT sur ressources propres soit 2480 ETPT.

Le service inter académique demande à l'établissement de renseigner un tableau de ratios de suivi et d'analyse qui fait apparaitre une évolution positive, qui permet de sortir de la zone d'alerte où l'on se situait jusqu'à présent. L'augmentation du FdR nous permet d'atteindre 27.8 jours de fonctionnement alors que la prévision était de 18 jours (le seuil d'alerte étant à 20 jours). La masse salariale est passée de 81.86% à 79.2%, ce qui pourrait être de bonne augure. En réalité, 2M€ de charges sur salaire avant comptabilisation dans la masse salariale ont changé d'imputation.

Présentation de M. Christian SANCHEZ, Agent Comptable.

Le compte financier constitue la photographie de la situation financière de l'établissement appréciée à la fin de chaque exercice.

Il convient d'améliorer les délais de clôture. Une clôture tardive des comptes peut induire un manque de fiabilité. C'est une problématique d'établissement qui dépasse le cadre de la Direction des Affaires Financières et de l'Agence Comptable. C'est un des axes d'amélioration retenus pour l'année 2019.

Les points positifs :

- Une très nette amélioration du délai global de paiement (DGP) (pour rappel le DGP réglementaire est de 30 jours, au-delà les intérêts moratoires s'appliquent automatiquement sans demande spécifique du prestataire) ;
  En 2016, le DGP est de 21 jours (année de généralisation du service facturier).
  En 2017, le DGP est de 54 jours, ce recul a été l'effet des contraintes techniques de la GBCP, (complexification des écritures et rajout d'une étape supplémentaire dans le processus de la dépense, la certification, en allongeant ainsi les délais).
  En 2018, le DGP est de 15 jours, les effets de la GBCP ont été mieux appréciés ce qui a permis d'entrer largement dans le délai réglementaire et de remplir un des deux principaux objectifs de l'Agence.

- Un aboutissement de la démarche de levée de réserve portant sur les financements externes (subventions) de l'actif.
  Un groupe de travail positionné depuis octobre 2017 à l'Agence Comptable a été chargé d'identifier et de rattacher les subventions aux biens financés depuis 2010 (*lorsque l'on reçoit un financement externe nous devons être en mesure de le rattacher à un type de dépense, de plus il doit varier en même temps que le bien s'amortit*). Cela n'a pas été fait pendant des années, la gageure a été de récupérer tout cet arriéré jusqu'aux opérations de 2010, soit plus de 19 M€ de subventions rattachées au cours des exercices 2017 et 2018.
  Au 31 décembre 2018, la réserve a été levée mais un indispensable prolongement sera de mettre en place une procédure à compter de 2019 entre plusieurs directions afin de rattacher durant l'année concernée.

Les principaux résultats : les dépenses de fonctionnement évoluent à la baisse et les ressources progressent ce qui entraine un excédent de fonctionnement de 7,796 M€. La CAF de 13,516M€ évolue proportionnellement au résultat.
13,080M€ de dépenses d'investissement, 5,294M€ de ressources d'investissement, il a fallu utiliser 7,786M€ de la CAF pour faire face aux investissements (CAF mobilisée) ce qui génère l'augmentation du fonds de roulement (FdR) de 5,730M€.

Le FdR à 28 jours de dépenses de fonctionnement décaissables, contre 18 jours en 2017, est assez encourageant.
Le besoin en FdR est négatif du fait d'une trésorerie très importante. La trésorerie représente 54 jours de fonctionnement (en excluant les dépenses non décaissables) elle est composée essentiellement du compte de dépôt de fonds.

Les comptes significatifs
Les comptes 4081 et 4011 fournisseurs biens et services sont suivis depuis plusieurs années. Ils évoluent de façon satisfaisante, ce qui présente un axe positif qui montre l'impact de la réorganisation de l'agence comptable.
Le compte client représente le volume de sommes non encaissées. Par rapport à l'année précédente, il a fortement baissé de 5,346 M€ à 2,041 M€. Ceci traduit l'amélioration des comptes de l'établissement, et accroît également le niveau de la trésorerie.
Le compte 5117 « chèques impayés » lui aussi a réduit son volume de plus de la moitié. Pour le compte 4718 « recettes à classer » qui représente les recettes non identifiées, un travail de fonds a été engagé et s'est soldé par une nette amélioration.

Débat :
Une clôture des comptes tardive peut s'expliquer par la transmission retardée des informations d'un certain nombre de services dont on dépend, par exemple les écritures du CET qui interviennent au-delà de la date de clôture des comptes ou bien l'ouverture prolongée des autorisations d'engagement. Il faudra être très attentif à la date de clôture pour 2019 étant donné l'évolution de notre établissement.

<u>Présentation de Mme Chloé MEIRANESIO, Commissaire aux comptes (CAC) du cabinet Mazars.</u>

Le rôle
Les commissaires aux comptes assurent une mission pluriannuelle sur 6 ans. L'objectif premier est de s'assurer que l'établissement respecte les principes, les règles et les méthodes comptables qui lui sont applicables et qui ont connu des évolutions significatives et d'émettre une opinion indépendante sur la régularité la sincérité et l'image de ces comptes. Cette opinion porte sur la comptabilité d'engagement de l'établissement et non sur la comptabilité budgétaire.

La méthode
En terme d'organisation, sur une année (entre juin juillet et mi-décembre), des échanges avec les services de l'UNS (DAF et AC) sont entrepris afin de comprendre les enjeux sur l'exercice, les faits marquants, les positionnements à prendre pour la clôture. Il est important de s'accorder en amont et d'anticiper l'ensemble des sujets qui pourraient représenter un investissement important sur l'année afin d'éviter de retarder la clôture des comptes.
On procède à l'identification des points d'attention puis en concertation avec l'établissement, on prévoit une intervention intérimaire qui est dédiée à la revue des procédures existantes de l'établissement et l'on s'assure qu'elles soient correctement appliquées. Chaque année un périmètre est défini, nous l'orientons pour couvrir les risques identifiés, cette année les secteurs recettes, dépenses et paye étaient concernés. On peut également procéder à des interventions spécifiques lorsqu'un besoin est identifié.

L'audit
Lors d'un audit des comptes, il est impossible de tout tester, il est essentiel de s'assurer que le contrôle interne sous-tend la qualité des comptes. L'audit des comptes préparés par l'agence comptable en tant que tel se déroule mi-février, toujours dans des délais contraints, mais compensés par l'entente et la collaboration avec les services de l'établissement. Durant cet audit sont réalisés des revues analytiques et tests sur pièces afin de comprendre les évolutions. Les CAC s'assurent que la communication faite sur ces comptes reflète la réalité.

L'opinion
La première certification des comptes de l'UNS survenue en 2010 était assortie de quatre réserves.
Il existe deux types de réserves, celles pour désaccord (sur un traitement comptable ou la traduction d'une opération dans les comptes) et celles pour limitation (éléments insuffisants à étayer une opinion et une conclusion).
Les réserves (de limitation) de l'établissement sur le patrimoine immobilier, sur les passifs sociaux, sur les actifs mobiliers et sur les financements externes de l'actif ont été progressivement levées. Fin 2017, seules subsistaient la réserve sur le financement externe de l'actif et l'inventaire physique mobilier. Grâce aux travaux réalisés, la réserve sur le financement externe de l'actif est levée (fin 2016 34,6M€ de financements non rattachés à des actifs, à la clôture 2018 seuls 14M€ restent non rattachés mais justifiés (projets en cours de construction)). Les régularisations opérées dans les comptes sont significatives avec un effet positif sur le report à nouveau d'environ 10M€.
Une amélioration notable et constante de la qualité des comptes est observée.
Les comptes de l'établissement son réguliers et sincères, ils présentent une image fidèle des opérations de l'exercice, du patrimoine et de la situation financière à la clôture.

L'observation
Elle fait référence à ces régularisations mais ne remet pas en cause l'opinion. L'information donnée est essentielle à la compréhension des comptes de cette année.

La réserve
La réserve sur les l'inventaire physique des actifs mobiliers demeure.

Remerciement du Vice-président
Il est fondamental d'atteindre une position de fiabilité pour le passage vers le nouvel établissement expérimental. Au fil des ans les comptes ont été nettoyés et améliorés, pour ce travail essentiel à notre établissement il convient de remercier pour leur implication l'ensemble des services en central et en composantes ainsi que l'agence comptable.

L'affectation du résultat au compte de réserves facultatives et les tableaux financiers 2018 de l'UNS sont approuvés à l'unanimité des voix.

2) RAPPORT D'ACTIVITE DE L'UNS 2018

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-Président du Conseil d'Administration.

Ce rapport permet d'estimer la qualité et la quantité d'actions entreprises par notre établissement. Tous les services ont été sollicités pour la rédaction de ce rapport.

Débat
Le rapport ne fait pas état de données sur l'évolution à la baisse de nos effectifs étudiant. C'est un document synthétique qui ne se conçoit pas de façon exhaustive. Cette année nous comptons 29 497 étudiants, on enregistre une légère baisse (1 à 2%) non significative, cette variation est due aux inscriptions tardives.

Il serait en outre intéressant de comparer - lorsque les chiffres seront consolidés et dans le cadre du dispositif Parcoursup - le nombre d'étudiants présents au second semestre par rapport aux années précédentes. Parcoursup a-t-il un effet positif sur la réussite des étudiants, en réduisant le taux d'évaporation (en maintenant les étudiants dans leur cursus au-delà du premier semestre) ? Pour les filières STAPS et Economie Gestion on peut déjà observer un effet positif. Cette analyse sera faite en CVFU, une présentation en CA des résultats serait intéressante.

Concernant les emplois, le ministère nous dote d'un plafond d'emploi que l'on ne peut pas dépasser même si nous en avons les moyens financiers.

Le rapport d'activité est approuvé à la majorité des voix, 27 voix pour et deux abstentions.

3) NOUVEAU TAUX DE COEFFICIENT MIXTE DE DEDUCTION DE TVA CALCULE SUR LE COMPTE FINANCIER 2018

Présentation de Mme Anne NAVARRO, Directrice administrative de la DAF.

Les dépenses de recherche de l'établissement lorsqu'elles présentent un potentiel de valorisation permettent de déduire la TVA. Pour les dépenses de formation aucune déduction n'est autorisée. Pour les dépenses transverses (dépenses SI par exemple) donc des activités mixtes, on peut déduire une partie seulement de la TVA. Notre comptabilité analytique n'est pas suffisamment aboutie pour déterminer avec précision la part recherche et formation des activités. Cependant il est possible de calculer un coefficient d'après le rapport entre le chiffre d'affaire taxé (les recettes comme les prestations de service, les contrats de recherche…) et l'ensemble de tout le chiffre d'affaire. Ce coefficient permet de définir pour une dépense donnée le pourcentage de déduction de la TVA appliquée.
Le nouveau coefficient mixte de déduction de la TVA est fixé à 22,35 %, calculé sur la base du compte financier 2018.
Ce coefficient s'applique, rétroactivement à compter du 1er janvier 2018 et pour l'année 2019, aux dépenses communes de l'Université, entrant dans le champ d'application de la TVA et définies comme celles qui concourent à financer indistinctement ses activités de formation et ses activités de recherche.
Ce taux a été validé par les fiscalistes des commissaires aux comptes. Il peut être soumis au contrôle des finances publiques.

Débat
L'expérimentation sans potentiel de valorisation des travaux de recherche et sans perspective marchande potentielle, n'est pas concernée par ce coefficient de déduction.

Le nouveau taux de coefficient mixte de déduction de TVA calculé sur le compte financier 2018 est approuvé à l'unanimité des voix.

4) TARIFS UNS (COMPLEMENT)

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-Président du Conseil d'Administration.

Il s'agit d'un complément aux tarifs de l'UNS (tarifs du centre de production numérique universitaire et des prestations scientifiques).

Les tarifs l'UNS sont approuvés à l'unanimité des voix.

5) DON DE TABLETTES DE L'UFR MEDECINE AU PROFIT DE LA FONDATION LENVAL

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-Président du Conseil d'Administration.

Avis favorable du Conseil de Gestion de l'UFR Médecine du 12 décembre 2018.

L'UFR Médecine qui a été dans l'obligation de renouveler une partie de son parc de tablettes pour rester en conformité avec l'organisation des ECN, souhaite faire un don de 15 anciennes tablettes à l'hôpital Lenval réservées à un usage purement pédagogique pour les enfants.

Le don de tablettes de l'UFR Médecine au profit de la fondation Lenval est approuvé à l'unanimité des voix.

6) DECISIONS 2018

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-Président du Conseil d'Administration.
Le vice-président du CA a une délégation des membres du CA pour signer des décisions d'attribution de subvention ou de détermination de tarifs en deçà de certains seuils.
Il est donc important d'en rendre compte et de porter à la connaissance des membres l'ensemble des décisions prises par délégation.

Le tableau des décisions 2018 est porté à la connaissance des membres du conseil.

II - Questions Institutionnelles

7) ATTRIBUTIONS DU TITRE DE PROFESSEUR CONVENTIONNE DE L'UFR MEDECINE

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-Président du Conseil d'Administration.

Avis favorable du conseil de gestion de l'UFR Médecine du 12 décembre 2018

Le statut spécifique de Professeur Conventionné est un titre purement honorifique, sans statut ni rémunération. A priori, ce titre ne figure pas sur les ordonnances. Il ne peut être tronqué et doit être utilisé dans son intitulé complet. Ce titre honorifique reconnait l'engagement gratuit d'un PH dans l'enseignement de la médecine.
L'UFR Médecine propose la nomination des Docteurs Nadeau Geneviève et Lebœuf Mathieu en qualité de Professeurs conventionnés de la Faculté de Médecine de Nice.
Le Dr Leboeuf est gynécologue obstétricien à Québec (université Laval) et co-titulaire de la CLE en Santé des Femmes. Le Dr Nadeau est urologue, particulièrement orientée en uro-gynécologie à Québec (université Laval) et co-titulaire en Santé des Femmes.
L'objectif de cette nomination est de reconnaître l'implication de ces deux médecins dans les activités de la CLE en Santé des Femmes et de leur rôle favorisant dans les interactions avec notre Faculté de Médecine ainsi qu'avec Université Côte d'Azur. Elle a également pour but d'officialiser leur implication dans les projets de collaboration (congrès, mémoires de sages-femmes, travaux publicatoires pour les internes).
Cette nomination a également un acte de réciprocité amicale de la part de la Faculté de Médecine puisque les Pr Pradier Christian et Pr Delotte Jérôme ont eu l'honneur d'être nommés professeurs associés par l'université de Laval.

L'attribution du titre de professeur conventionné de l'UFR Médecine aux Docteurs Nadeau Geneviève et Leboeuf Mathieu est approuvée à l'unanimité des voix.

8) NOMINATION DES MEMBRES UNS AU CONSEIL D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE ET PEDAGOGIQUE DE L'ESPE

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-Président du Conseil d'Administration.

Le COSP est composé de 24 membres dont 6 enseignants et assimilés désignés par le CA de l'UNS, 6 enseignants et assimilés désignés par le CA de l'université de Toulon, 6 personnalités extérieures désignées par le Recteur d'académie et 6 personnalités extérieures ne relevant ni des universités partenaires ni de l'éducation nationale désignées par le conseil d'Ecole de l'ESPE.

Présentation de M. GARBARINO Jean-Marc, Administrateur provisoire de l'ESPE, ancien directeur de l'UFR STAPS.

Le rôle du COSP est comparable à celui des instances pédagogiques et de recherche de composantes.

Il contribue à la réflexion sur les grandes orientations relatives à la politique générale et partenariale (1), aux activités de formation (2) et de recherche de l'école (3).

1) Il participe à la définition de la politique générale et partenariale de l'ESPE.

2) Il est associé à la conception de l'offre de formation dans le secteur enseignement, éducation et formation, à leur mise en œuvre et à leur évaluation. Il propose des mesures propres à favoriser la concertation entre les formateurs et les usagers et à améliorer les conditions de vie et de travail de ces derniers. Il est consulté sur les modalités d'admission en première année et les conditions d'évaluation des étudiants et des stagiaires de formation continue inscrits dans une des deux universités. Pour toutes les propositions qui concernent les formations en cours au sein de l'ESPE, le COSP consulte nécessairement les responsables de mention et/ou de parcours des formations assurées par l'ESPE.

3) Il est associé à la mise en œuvre de la politique de recherche de l'ESPE. Il est consulté par le conseil de l'école sur les orientations des politiques de recherche en éducation, de recherche-développement et de formation de formateurs conçues et mises en œuvre par l'ESPE.
Parmi la liste des 6 membres proposés trois sont issus de l'université, sans lien privilégié avec l'ESPE et sur proposition de l'UNS, les trois autres sont impliquées dans les activités pédagogiques et de recherche de l'ESPE, sur proposition de l'ESPE. Ces personnes sont représentatives de l'activité recherche et de l'innovation pédagogique.

Débat
Quels devenir pour ces conseils dans le cadre de la réforme des ESPE ?
Dans le cadre du projet de loi pour une école de la confiance, les ESPE vont s'inscrire dans un processus d'évolution et non de changement radical. Un rôle plus important sera donné à « l'employeur » en l'occurrence l'éducation nationale. Ainsi on observe une évolution du Master MEEF qui tendra davantage vers une formation en apprentissage.
Une préprofessionnalisation aux métiers de l'enseignement serait mise en place dès la licence. L'étudiant aurait un statut particulier d'assistant de l'éducation sous un régime comparable à celui du contrat d'apprentissage. Dès la deuxième année il percevrait un salaire et ce durant 3 ans (L2 L3 M1). Son employeur serait le Rectorat d'académie.

La désignation de Mmes Christine Courtin, Cindy de Smet, Christine Schmider et de MM. Laurent Heiser, Jeanick Brisswalter, Olivier Legrand en qualité de membres UNS au Conseil d'Orientation Scientifique et Pédagogique de l'ESPE est approuvée à l'unanimité des voix.

9) LOGEMENTS DE FONCTION

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-Président du Conseil d'Administration.

Trois logements sont concernés par des évolutions au sein du parc immobilier de l'UNS. Ces trois cas particuliers n'ont pas nécessité la mise en œuvre de la procédure habituelle (réunion de la commission d'attribution des logements).

- Le logement sur le campus Pasteur a été attribué à l'agent qui a été retenu sur le poste publié avec le logement.
- Le logement de l'ESPE occupé par un personnel qui assurait le rôle de gardien, a été rendu au Conseil Général. Le gardien a dû être relogé au sein de l'ESPE.
- Concernant l'UFR Sciences, un logement situé dans le Bâtiment « infirmerie » doit être divisé en deux parties : l'une pour être transformée en bureaux, l'autre restant un logement de fonction provisoirement occupé par une famille en situation d'urgence sociale.

Par ailleurs un autre logement, celui de la tour de Cimiez sur le site de Valrose, qui n'est plus occupé depuis quelques années. L'Université souhaite le réaffecter à un autre usage.

						Nouvelles Évaluations France Domaine (2) *(octobre 2015)*										
Campus	**Adresse**	**Bâtiment**	**Étage**	**Nombre de pièces**	**Superficie Loi Carrez (en m²)**	**Valeur (avec Terrain)**	**Valeur (hors Terrain)**	**Loyer annuel**	**Loyer mensuel**	**NAS**	**COP 50%**	**COP 85%**	**Loyer applicable**	**Charges**	**Occupant**	
PASTEUR	28, av. Vallombrose Nice	Galette	entresol bas Est	5	92,47	190 000 €	152 000 €	5 326 €	444 €	**T**			**0 €**	**73,98 €**	Xavier CERRUTI	Publication du poste logé. Entrée de l'agent dans l'appartement le 23/01/2019
ESPE		Bât principal	1er	5	120,59	442 800 €	354 240 €	8 682 €	724 €	**G**		**x**	**0 €**	**96,47 €**	Nicolas EMO	Changement d'appartement. Reprise de la villa par le CD 06
		villa	RdC et 1er	7	194,56	786 240 €	628 992 €	14 008 €	1 167 €	**G**			**0 €**	**155,65 €**	~~Nicolas EMO~~	
VALROSE	28, Parc Valrose Nice	Bât. A5 (Infirmerie)	1er	5	179,74 Surface à faire réévaluer par la D.P. pour appliquer les nouvelles charges et nouveau loyer	503 000 €	503 000 €	12 938 €	1 078 €			**X**	**916 €**	**143,79 €**	Marin RADA	Division de l'appartement pour changement d'affectation : 1 partie du logement doit être transformée en bureaux
		Tour droite entrée Cimiez	1,2,3	4	84,6	0 €	0 €	6 091 €	508 €						**vacant**	Demande de déclassement

L'attribution des logements de fonction de l'UNS selon le tableau détaillé est approuvée à l'unanimité des voix.

III - Recherche

10) CHANGEMENT DE LABEL ET DE NOM DU LABORATOIRE ECOMERS

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-Président du Conseil d'Administration.

Avis favorable de l'Assemblée Générale d'ECOMERS du 29 janvier 2019.
Avis favorable de la Commission de la Recherche du 5 février 2019.

Changement de label du laboratoire Ecosystèmes CÔtiers Marins Et Réponses aux Stress - ECOMERS d'une Fédération de Recherche en Evolution - FRE à une Unité Mixte de Recherche - UMR à compter du 1er janvier 2019
Le changement du nom de l'unité pour ECOSEAS (Ecology and Conservation Science for Sustainable Seas) a été validé lors de l'Assemblée Générale du laboratoire le 29 janvier 2019. Pour l'unité, ce nouvel acronyme permet une meilleure identification des thèmes de recherche actuels du laboratoire, avec une mention de la notion de développement durable.

Ce changement de nom évitera en outre la confusion entre ECOMERS et E-Commerce.

Le changement de label de FRE à UMR et de nom du laboratoire ECOMERS qui devient ECOSEAS, sont approuvés à l'unanimité des voix.

IV - Formation et Vie Universitaire

11) CAMPAGNE D'EVALUATION DES DIPLOMES D'UNIVERSITE ET AUTRES DIPLOMES D'ETABLISSEMENT

Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur administratif de le Direction de la Formation.

Avis favorables à l'unanimité des CFVU des 17 janvier et 14 février 2019

L'avis des membres est requis pour :
- La création du DU « Prévention des Terrorismes et des Radicalisations » de l'UFR Droit et Science Politique,
- La création du DU « Violences faites aux Femmes » de l'UFR Droit et Science Politique, (soutien du Préfet des AM, de la municipalité et de la métropole).
- La création de la formation non diplômante « Séminaires d'excellence » de l'UFR Droit et Science Politique, (pour étudiants en licence sélectionnés sur résultats) financé par l'EUR ex société
- La création du DU « Chirurgie osseuse pré-implantaire » de l'UFR Médecine,
- La modification de l'intitulé du DU « Art du Soin » en DU « Art du Soin en partenariat avec le patient » de l'UFR Médecine,
- La création du DU « Adoption » de l'UFR Droit et Science Politique,
- Le renouvellement du DU « Gestion des Ressources Humaines » de l'IUT.

Les créations, renouvellements, et modifications sollicitées pour les diplômes d'établissements et la formation non diplômante sont approuvés à l'unanimité des voix.

12) TARIFS DU STAGE INTENSIF DE PREPARATION AU CERTIFICAT DE LANGUE RUSSE COMME LANGUE ETRANGERE

Présentation de M. Pascal CREMOUX, Directeur administratif de le Direction de la Formation.

Dans le cadre de l'Université franco-russe, l'Université Nice Sophia Antipolis organise en partenariat avec l'Université de l'Amitié des peuples de Russie, une session de certification en langue russe comme langue étrangère. Cette session de certification a lieu chaque année au mois de juillet. Afin d'aider les participants à cette certification à préparer les épreuves, l'UNS propose un stage de préparation en partenariat avec l'Université d'Irkoutsk. Ce stage dure trois jours et précède les deux jours de certification.

L'objectif du stage est de permettre aux participants de se familiariser avec les différentes épreuves et de s'entrainer accompagnés et guidés par les professeurs de russe comme langue étrangère certifiés pour ce type d'examen.

Tarifs du stage Intensif :
Pour les étudiants UNS (année en cours), UCA (ou d'un établissement membre UCA, année en cours) et membre de personnel UNS, UCA (ou d'un établissement membre UCA) : 100 euros
Pour les extérieurs : 150 euros

Débat
Cette question n'a pas été évoquée en CFVU car il n'y a pas de formation dispensée dans le cadre de ce stage, il s'agit uniquement d'un entrainement aux épreuves de certification assuré par des enseignants de l'université d'Irkoutsk. C'est l'université Russe qui est le certificateur. Il existe un DU Langue et Civilisation Russes qui prévoit déjà une préparation à cette certification. Quel est le rôle respectif de ces deux dispositifs ?
Cette disposition est inscrite dans l'accord avec l'Université de l'Amitié des peuples de Russie, cependant on peut demander un complément d'information pour le prochain CA.
Une question est également posée sur la différence de tarifs : est-ce que l'établissement compense les 50 euros de différence de tarifs entre les 2 catégories ? Une réponse sera apportée à l'occasion du prochain Conseil d'administration.

Les tarifs du stage intensif de préparation au certificat de langue russe comme langue étrangère sous réserve d'un complément d'information sont approuvés à la majorité des voix, 24 voix pour et 5 abstentions.

POINT SUPPLEMENTAIRE : SUBVENTION CASUN 2019

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-Président du Conseil d'Administration.

Le Casun est une association autonome subventionnée par l'UNS. Il joue le rôle d'un comité d'entreprise pour toutes les activités à vocation culturelle, sportive et de loisirs. Les activités sont proposées sur différents campus pour favoriser le sentiment d'appartenance à une structure commune et renforcer le lien social dont le CASUN est le moteur. Le CASUN collabore et soutient les actions menées par d'autres services de l'établissement, notamment l'action sociale.

Il utilise l'essentiel de la subvention annuelle accordée par l'Université en finançant en moyenne 20 % des tarifs proposés en billetterie et spectacles, mais également pour les activités des enfants des personnels et la participation aux voyages et circuits proposés chaque année.

L'année dernière cette subvention a fait l'objet d'une décision. Le président souhaite l'avis des membres du conseil pour cette année sur son utilisation. Notamment sur le montant consacré au voyage, qui semble important (3 000€) au regard du nombre de personnel (13 familles) qu'il concerne. Une réflexion sur le déploiement de la subvention serait souhaitable. Ceci sans remettre en cause le montant de la subvention de 23.000 euros sollicitée au titre de l'exercice 2019.

Débat
Il est à remarquer que depuis cette année le CASUN demande une contribution financière annuelle de 5€ à tout personnel qui souhaiterait bénéficier de ses actions, ce qui n'existait pas auparavant.

Le rapport de 10% de la subvention pour 13 familles sur 3 000 personnels peut sembler disproportionné. Toutefois pour accompagner la délibération d'un commentaire sur son utilisation, il faudrait disposer d'informations. Or, aucun document de travail n'a été porté à la connaissance des membres. Le rapport d'activité du CASUN sera mis en ligne sur le Wiki CA.Le volant consacré au voyage est, somme toute, assez dérisoire, l'aide apportée aux familles à faibles revenus semble une bonne initiative.
Il est proposé de voter la subvention dans un premier temps, sans mention sur son utilisation. Les informations demandées seront en consultation sur le wiki pour une éventuelle discussion lors d'une prochaine séance du CA. Il est suggéré de demander au Casun de présenter au CA sa politique et ses activités.

La question est posée sur le rôle que pourrait avoir l'action sociale de l'UNS pour permettre l'accession aux voyages pour les personnels à faibles revenus.

L'attribution d'une subvention d'un montant de 23 000 € au Comité d'Action Sociale de l'Université Nice Sophia Antipolis – CASUN au titre de l'exercice 2019 est approuvée à la majorité des voix, 27 voix pour et 2 abstentions.

V - Ressources Humaines

13) ENVELOPPE ALLOUEE AU REGIME D'INTERESSEMENT POUR PARTICIPATION A DES PROJETS DE RECHERCHE D'ENVERGURE EXCEPTIONNELLE GENERANT DES RESSOURCES PROPRES

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-Président du Conseil d'Administration.

Le régime d'intéressement, avec pour objectif la valorisation de personnels qui en sus de l'exercice de leur service statutaire sont impliqués dans des projets de recherche d'envergure exceptionnelle générant des ressources propres, a été entériné par une délibération du CA du 10 juillet 2018 ; et ce conformément à la réglementation et en consultation avec le contrôle de légalité exercé par le service inter académique du rectorat d'Aix Marseille. Il y a lieu de voter chaque année l'enveloppe budgétaire maximale consacrée à ce dispositif. Ces enveloppes sont calculées à partir des différents contrats et projets obtenus.

Type projet	Acronyme	Titre du projet	Rôle et activités UNS	Nom du responsable pédagogique	Service gestionnaire	Référence financière	Subvention UNS	Montant maximum de l'intéressement	
Recherche	Advanced Grant SCAPE	Projet ERC European Research Council Advanced Grant SCAPE	Partenaire			C453933R03/D107/EOTP RAR07SR03CSRX	Enveloppe 2018 Enveloppe 2019	7 417,43€ brut 0	
Recherche	Consolidator SinWave	Projet ERC European Research Council Consolidator SingWave	Partenaire			C453933R03/D107/EOTP 15ERC001SCSRX	Enveloppe 2018 Enveloppe 2019	13 110€ brut 13 110€ brut	
	TOTAL A PAYER 2019							33 637,43€ brut	**35 320€ coût chargé**

L'enveloppe allouée au régime d'intéressement pour projets de recherche d'un montant de 35 320 € au titre de l'exercice 2019 est approuvée à majorité des voix, 24 voix pour et 5 voix contre.

14) ENVELOPPE ALLOUEE AU REGIME D'INTERESSEMENT POUR PARTICIPATION A DES PROJETS EUROPEENS DE TYPE « ERASMUS + »

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-Président du Conseil d'Administration.

Le régime d'intéressement établi concerne les personnels impliqués dans le cadre de projets européens de type « ERASMUS+ » et a été entériné par une délibération du CA du 25 septembre 2018. Il y a lieu de voter chaque année l'enveloppe budgétaire maximale consacrée à ce dispositif.

Annexe délibération 2019- … : enveloppe 2019 relative à l'intéressement pour participation à projets européens

Type projet	Acronyme	EOTP	Titre du projet	Rôle et activités UNS	Nom du responsable pédagogique	Service gestionnaire	Date fin de convention	Subvention UNS	Montant maximum de l'intéressement
Erasmus + Développement des capacités	EUNIT	17MOB001AFORX	European project design and management In the South Mediterranean region	Partenaire Formation/stage des membres de personnels des universités partenaires	Stephane NGOMAI	service développement	14/10/2019	43 409,00 €	14 599,00 €
Erasmus + Développement des capacités	ENINEDU	17COP002AFORX	Enhancement of Higher education and corporate sectors integration in accordance with new social environment	Partenaire Formation/stage des membres de personnels des universités partenaires Responsable contrôle qualité du projet	Jean-Christophe BOISSE	service développement	14/10/2019 (demande de prolongation en cours)	82 119,00 €	25 807,00 €
Erasmus + Développement des capacités	REFINE	18COP001AFORX	Reforming Master programmes in Finance in Armenia and Moldova	Partenaire Modernisation/développement nouveaux cursus	Eric NASICA	service développement	14/10/2020	60 975,00 €	23 000,00 €
Erasmus + Partenariat stratégique	IoT4SME	17COP003AFORX	Internet of Things for European small and Medium Enterprises	Partenaire Formation	Gaëtan REY	service développement	31/08/2019	53 158,00 €	28 156,00 €
Erasmus + Développement des capacités	HERD	19COP001ARCHX	Raising research capacity of Georgian HEIs through developing R&D Units	Partenaire formation	Jeannick Briswalter	service développement	14/01/2021	87 770,00 €	23 985,00 €
	TOTAL A PAYER 2019								**115 547,00 €**

L'enveloppe allouée au régime d'intéressement pour projets européens d'un montant de 115 547€ au titre de l'exercice 2019 est approuvée à majorité des voix, 24 voix pour et 5 voix contre.

15) ENVELOPPE ALLOUEE AU REGIME D'INTERESSEMENT POUR PARTICIPATION A DES PROJETS PEDAGOGIQUES

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-Président du Conseil d'Administration.

Le régime d'intéressement, avec pour objectif la valorisation de personnels qui en sus de l'exercice de leur service statutaire, sont impliqués dans des projets pédagogiques générant des ressources propres a été entériné par une délibération du CA du 10 juillet 2018. Il y a lieu de voter chaque année l'enveloppe budgétaire maximale consacrée à ce dispositif.

Projets Pédagogiques innovants				
NOM PROJET	**IMPUTATION**	**PORTEUR**	**TOTAL BRUT**	**TOTAL COUT CHARGE**
Spoc Conseil et audit social	17UCA001UFORX	Eve St Germes	**1 469,46**	**1 474,51**
D.U. Pédagogies innovantes	17UCA001UFORX	SIUP/CAP	**4 338,96**	**4 787,89**
Pédagogie innovante en géographie	C999C044	Diego MORENO	**5 327,04**	**5 593,39**
E-learning en santé publique + Innover en santé publique	16MIN001MCSF (anciennement sur 17UCA001UFRORX)	Christian PRADIER	**17 692,32**	**18 917,18**
Ingénierie innovante Master PIF	C999C044	Solange CARTAUT	**859,20**	**902,16**
Master class Biobanking	17UCA001UFORX	HOFMAN	**4 000,00**	**4 416,00**
MOOC Développement soc. durable	17RUN001UFORUVED	Damien BAZIN	**1 100,00**	**1 155,00**
Export	C999C044	Stéphane LAVIROTTE	**3 436,80**	**3 608,64**
Natation adaptée	C999C044	Khoufrenne DOUMA	**1 718,40**	**1 804,32**
Arts vivants et numériques	17UCA001UFORX	Andrea GIOMI	**1 976,16**	**2 074,97**
MIPNES	18RUN001AFORX	Geneviève SALVAN	**1 933,20**	**2 029,86**
Spoc Intro web (CORVIW)	17RUN002UFORUNISCIEL	Philippe RENEVIER	**8 244,72**	**8 656,96**
Amélioration du français	C999C044	Geneviève SALVAN	**1 031,04**	**1 082,59**
L@UCA	18PIA002QFORX	Laure CAPRON	**63 893,30**	**67 087,84**
				123 592 €

L'enveloppe allouée au régime d'intéressement pour participation à des projets pédagogiques innovants d'un montant de 123 592 € au titre de l'exercice 2019 est approuvée à la majorité des voix, 24 voix pour et 5 voix contre.

VI - Conventions

LES CONVENTIONS

Présentation de M. Marc DALLOZ, Vice-Président du Conseil d'Administration.

Les tableaux ci-après recensent les conventions présentées au Conseil pour validation.

1. Conventions de l'ESPE

N°	Co-contractant	Objet	Durée	Clauses financières
2018-ESPE-DR-01	Université de Toulon / Fac. De Droit	Convention de mise à disposition de locaux sur le site de Draguignan	Le 12 janvier 2018	728,40 €
2018-ESPE-DR-02	Association Amicale Anciens Elèves Ecole Normale	Convention de mise à disposition de locaux sur le site de Draguignan	le 1er février 2018	49,20 €
2018-ESPE-DR-03	Union Locale CGT Draguignan	Convention de mise à disposition de locaux sur le site de Draguignan	Du 16 au 19 janvier 2018	549,40 €
2018-ESPE-SL-01	Nice La Belle	Convention de mise à disposition de locaux sur le site de Liégeard	01/09/2018 au 31/08/2019	1 000,00 €
2018-ESPE-SL-02	IESTS	Convention de mise à disposition de locaux sur le site de Liégeard	01/09/2018 au 30/06/2019	40 000,00 €
2018-ESPE-DR-06	Amicale anciens élèves Ecole normale du Var	Convention de mise à disposition de locaux sur le site de Draguignan	Le 15/05/2018	91,80 €
2018-ESPE-DR-07	ELRES	Convention de mise à disposition de locaux sur le site de Draguignan	Le 14 mars 2018	150,46 €
2018-ESPE-DR-08	ACTIF Ecole 2e chance	Convention de mise à disposition de locaux sur le site de Draguignan	Du 03/04/18 au 01/06/18	3 446,74 €
2018-ESPE-DR-10	Union Locale CGT Draguignan	Convention de mise à disposition de locaux sur le site de Draguignan	le 12 novembre 2018	275,42 €
2018-ESPE-DR-11	Union Locale CGT Draguignan	Convention de mise à disposition de locaux sur le site de Draguignan	le 20 décembre 2018	216,77 €
2018-ESPE-GV-01	IESTS	Convention de mise à disposition de locaux sur le site de George V	10 au 14 Décembre 2018	1 337,50 €
2019-ESPE-DR-01	Les Francas	Convention de mise à disposition de locaux sur le site de Draguignan	10 janvier au 20 décembre 2019	7 000 €
2019-ESPE-GV-01	IESTS	Convention de mise à disposition de locaux sur le site de George V	24/01/2019	571,25 €
2019-ESPE-DR-02	Ministère de la Transition, Ecologique et Solidaire	Convention de mise à disposition de locaux sur le site de Draguignan	26 et 27 mars 2019	433,54 €
2019-ESPE-DR-03	Amicale anciens élèves	Convention de mise à disposition de locaux sur le site de Draguignan	28 février 2019	52,28 €
2019-ESPE-GV-02	Borne & Delaunay	Convention de mise à disposition de locaux sur le site de George V	27/03/2019	175,97 €

2. Conventions de recherche et de valorisation

Conventions signées pour CA du 12/03/2019 (pour validation)										Arrêté au 05/02/2019			
n°	Date Ouverture dossier	Type de contrat	PROJET	Partenaires	Laboratoire	Resp. Scient.	Stade	Durée	Date d'effet	Montant HT	Dépenses	GESTION	UFR
2018/230	2018/05/28	Subvention Etat	CreaMaker - évaluation de la co-créativité dans une activité de fabrication physico-numérique de type maker		LINE		Signé	48.0	2018/12/01	301 294,00 €		Université Nice Sophia Antipolis(AC-DAF)	Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education
2017/363	2017/12/17	Subvention Etat	AAAs : L'Asymétrie des Acides Aminés	SYNCHROTRON SOLEIL	ICN/CNRS UMR7272	Uwe Meierhenrich	Signé	48.0	2019/01/01	158 760,00 €		Université Nice Sophia Antipolis(AC-DAF)	UFR Sciences
2018/461	2018/11/20	Subvention Etat	BIOSCA	RENAULT SAS TECHNOCENTRE	NICE LAB		Signé	36.0	2018/12/01	189 086,00 €		Université Nice Sophia Antipolis(AC-DAF)	UFR Sciences
2018/142	2018/04/16	Subvention Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur	SCECs(in the city) : Smart Cities et Engagement des Citoyens	University of Gothenburg	GREDEG/CNRS UMR7321	Jackie Krafft	Signé	36.0	2018/10/19	20 000,00 €		Université Nice Sophia Antipolis(AC-DAF)	,Institut Supérieur d'Économie et de Management
2018/148	2018/04/18	Subvention Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur	La photographie au théâtre - XIX ème siècle XXIème siècle		CTEL/EA6307	Brigitte Joinnault	Signé	16.0	2018/01/01	3 000,00 €		Université Nice Sophia Antipolis(AC-DAF)	UFR Lettres Arts et Sciences Humaines (LASH)
2018/149	2018/04/18	Subvention Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur	Nouvelle approche de chémobiologie pour le ciblage d'ARN pathogènes		ICN/CNRS UMR7272	Maria Duca	Signé	36.0	2018/10/19	17 425,00 €		Université Nice Sophia Antipolis(AC-DAF)	UFR Sciences
2018/150	2018/04/18	Subvention Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur	Le juge et la sécurité nationale		CERDACFF/EA7267	Marie-Odile Diemer	Signé	16.0	2018/01/01	2 500,00 €		Université Nice Sophia Antipolis(AC-DAF)	UFR Droit et Sciences Politiques
2018/152	2018/04/18	Subvention Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur	50 ème congrès de l'Association d'Etudes Américaines - AFEA 2018		CTEL/EA6307	Beatrix Pernelle	Signé	16.0	2018/01/01	2 500,00 €		Université Nice Sophia Antipolis(AC-DAF)	UFR Lettres Arts et Sciences Humaines (LASH)
2018/153	2018/04/18	Subvention Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur	30ième conférence de l'Association Européenne de Politique Economique Evolutionnaire		GREDEG/CNRS UMR7321	Nathalie Lazaric	Signé	16.0	2018/01/01	3 500,00 €		Université Nice Sophia Antipolis(AC-DAF)	Institut Supérieur d'Économie et de Management
2018/155	2018/04/20	Subvention Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur	LC PREVENCHUTE - Investissement : Lunettes Connectées Intelligentes pour prévenir les chutes chez les personnes âgées		LAMHESS/EA 6312	Serge Colson	Signé	36.0	2018/10/19	24 000,00 €		Université Nice Sophia Antipolis(AC-DAF)	UFR Sciences et Techniques des Activites Physiques et Sportives (STAPS)
2018/156	2018/04/20	Subvention Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur	LC PREVENCHUTE - Fonctionnement : Lunettes Connectées Intelligentes pour prévenir les chutes chez les personnes âgées		LAMHESS/EA 6312	Serge Colson	Signé	36.0	2018/10/19	25 000,00 €		Université Nice Sophia Antipolis(AC-DAF)	UFR Sciences et Techniques des Activites Physiques et Sportives (STAPS)
2018/79	2018/03/20	Subvention Cancéropole PACA	Métabolisme de cellules cancéreuses sous le prisme des réseaux moléculaires		ICN/CNRS UMR7272	Mohamed Mehiri	Signé	12.0	2018/01/01	175 000,00 €		Université Nice Sophia Antipolis(AC-DAF)	UFR Sciences
Nombre pour Subvention : 12										922 065,00 €			
2019/22	2019/01/17	Projet DiRVED	CCO LAROCHE		CERDACFF/EA7267	Christian Vallar	Signé	36.0	2018/01/01	0,00 €		Université Nice Sophia Antipolis(AC-DAF)	UFR Droit et Sciences Politiques
2018/73	2018/03/16	Projet DiRVED	Avenant N°2 UMI MAJULAB	SORBONNE UNIVERSITE	MerlionMajuLab		Signé	60.0	2018/01/01	0,00 €		Université Nice Sophia Antipolis(AC-DAF)	UFR Sciences
2017/141	2017/04/27	Projet DiRVED	Avenant N°2 Études africaines en France		URMIS / CNRS UMR 8245 / IRD UMR_D 205 P7		Signé	66.7	2016/06/01	500,00 €		Université Nice Sophia Antipolis(AC-DAF)	UFR Lettres Arts et Sciences Humaines (LASH)
2018/215	2018/04/27	Projet DiRVED	Convention de fonctionnement du CIEPAL au titre de l'année 2018	UCA	UNS	Jeanick Brisswalter	Signé	12.0	2018/01/01	0,00 €		Université Nice Sophia Antipolis(AC-DAF)	Aucune

Conventions signées pour CA du 12/03/2019 (pour validation)										Arrêté au 05/02/2019			
n°	Date Ouverture dossier	Type de contrat	PROJET	Partenaires	Laboratoire	Resp. Scient.	Stade	Durée	Date d'effet	Montant HT	Dépenses	GESTION	UFR
2018/525	2019/01/16	Projet DiRVED	demande de participation à un GDR en création : synthese en flux	INC Research	ICN/CNRS UMR7272	Sylvain Antoniotti	Signé	60.0	2019/01/01	0,00 €		Centre National de la Recherche Scientifique	UFR Sciences
2018/526	2019/01/16	Projet DiRVED	CCO éméritat M . MICHEL RUEHER		I3S/CNRS UMR7271	Olivier Meste	Signé	59.0	2019/01/01	0,00 €		Université Nice Sophia Antipolis(AC-DAF)	UFR Sciences
2018/528	2019/01/16	Projet DiRVED	Convention de pret d'éléments Science et experiences	Ecole Ronchèse	UNS		Signé	0.1	2018/10/08	0,00 €		Université Nice Sophia Antipolis(AC-DAF)	Aucune
2018/529	2019/01/16	Projet DiRVED	convention de pret d'éléments science et experiences	Association Gulliver	UNS		Signé	0.0	2018/10/05	0,00 €		Université Nice Sophia Antipolis(AC-DAF)	Aucune
2018/530	2019/01/16	Projet DiRVED	CCO M. JOHNSTON		IRCAN/CNRS UMR 7284/INSERM U1081	Eric Gilson	Signé	3.0	2018/10/01	0,00 €		Université Nice Sophia Antipolis(AC-DAF)	UFR Medecine
2018/532	2019/01/16	Projet DiRVED	CCO Jean Louis LELEU		CTEL/EA6307	Odile Gannier	Signé	36.0	2018/09/01	0,00 €		Université Nice Sophia Antipolis(AC-DAF)	UFR Lettres Arts et Sciences Humaines (LASH)
2018/533	2019/01/16	Projet DiRVED	CCO Michel BARLAUD		I3S/CNRS UMR7271	Olivier Meste	Signé	36.0	2018/10/01	0,00 €		Université Nice Sophia Antipolis(AC-DAF)	UFR Sciences
2018/534	2019/01/16	Projet DiRVED	CCO Eméritat B CONEIN		GREDEG/CNRS UMR7321	Jean-Pierre Allegret	Signé	36.0	2018/09/01	0,00 €		Université Nice Sophia Antipolis(AC-DAF)	Institut Supérieur d'Économie et de Management
2018/535	2019/01/16	Projet DiRVED	CCO Eméritat André BOYER		EA 4711	Elisabeth Walliser	Signé	36.0	2019/01/01	0,00 €		Université Nice Sophia Antipolis(AC-DAF)	Institut d'Administration des Entreprises
Nombre pour Projet DiRVED : 14										500,00 €			

Nombre total de contrats :	26
Montant total :	922 565,00 €

3. Conventions de l'ISEM

N°	Structure	Co-contractant	Objet	Durée	Clauses financières
1	UNS	JOOMLA AFUJ	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux relevant du domaine public "Joomladay 2015 - 09 et 10/05/2015"	De la date de signature des parties à la fin de l'événement	Facture de 8244€ TTC
2	UNS	CNEP 06 NICE 2016	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux relevant du domaine public "Congrès national des enseignants de parodontologie" les 9 et 10/09/16	De la date de signature des parties à la fin de l'événement	Facture de 1428€ TTC
3	UNS	Association ANTICOR	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux relevant du domaine public ANTICOR - samedi 1/10/2016 au 2/10/2016	De la date de signature des parties à la fin de l'événement	Facture de 2418€ TTC
4	UNS	Laboratoire ARTEMIS OCA	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux relevant du domaine public "Nuit des ondes gravitationnelles" - lundi 20 mars 2017	De la date de signature des parties à la fin de l'événement	Facture de 684€ TTC
5	UNS	Association CDSUFC	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux relevant du domaine public Formation FCU "Le Jury VAE à l'Université : levier de la formation Tout au long de la vie" le 28 mars 2017	De la date de signature des parties à la fin de l'événement	Facture de 300€ TTC
6	UNS	Réseau Canope	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux relevant du domaine public Colloque ECRITECH'8 du mercredi 5 avril au jeudi 6 avril 2017	De la date de signature des parties à la fin de l'événement	Facture de 504€ TTC
7	UNS	Groupe Prestige Dentaire	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux relevant du domaine public "Groupe Prestige Dentaire - mardi 20 juin 2017"	De la date de signature des parties à la fin de l'événement	Facture de 802,80€ TTC

N°	Structure	Co-contractant	Objet	Durée	Clauses financières
8	UNS	CNRS CEMEF	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux relevant du domaine public "Groupe Français de Rhéologie - du 24 au 27/10/17	De la date de signature des parties à la fin de l'événement	Facture de 3036€ TTC
9	UNS	Syndicat de la Magistrature	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux relevant du domaine public "Congrès du Syndicat de la Magistrature sur la frontière" le 24//11/17	De la date de signature des parties à la fin de l'événement	Facture de 444,60€ TTC
10	UNS	Association Viva Communication	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux relevant du domaine public "Association communication de Nice - Interventions sur 6 dates" 26/09, 10/10, 07/11, 21/11, 05/12, 19/12/17	De la date de signature des parties à la fin de l'événement	Facture de 316,80€ TTC
11	UNS	Groupe ESRA Côte d'Azur	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux relevant du domaine public "Examens ESRA le mardi 6 mars, le jeudi 8 mars et le vendredi 9 mars 2018	De la date de signature des parties à la fin de l'événement	Facture de 1432,39€ TTC
12	UNS	Laboratoire PILEJE	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux relevant du domaine public "Conférence Sommeil PILEJE" les 06, 07 et 09 mars 2018	De la date de signature des parties à la fin de l'événement	Facture de 1432,39€ TTC
13	UNS	Rectorat de l'Académie de Nice	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux relevant du domaine public "Epreuves écrites d'admissibilité des concours 2nd degrès - Session 2018" 19/03, 28/03, 29/03, 3/04, 04/04/18	De la date de signature des parties à la fin de l'événement	Facture de 2967,41€ TTC
14	UNS	Réseau Canope	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux relevant du domaine public "Colloque ECRITECH'9" du 3 au 5 avril 2018	De la date de signature des parties à la fin de l'événement	Facture de 510,05€
15	UNS	Groupe ESRA Côte d'Azur	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux relevant du domaine public "Examens ESRA" le jeudi 19 et vendredi 20 avril 2018	De la date de signature des parties à la fin de l'événement	Facture de 979,56€ TTC
16	UNS	Rectorat de l'Académie de Nice	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux relevant du domaine public "Concours CRPE Creteil" le 19 avril et 20 avril 2018"	De la date de signature des parties à la fin de l'événement	Facture de 595,80€ TTC
17	UNS	Le Grand Patio Citya Nice	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux relevant du domaine public "Assemblée Générale Agence Citya" - le mercredi 2 mai 2018	De la date de signature des parties à la fin de l'événement	Facture de 359,40€
18	UNS	FISLAN CHU	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux relevant du domaine public "Séminaire CHU - Journée Nationale Annuelle FISLAN" du 28/06/18	De la date de signature des parties à la fin de l'événement	Facture de 1140€ TTC
19	UNS	UNECD	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux relevant du domaine public "Congrès scientifique de l'UNECD" - 7 et 8 juillet 2018	De la date de signature des parties à la fin de l'événement	Facture de 728,64€
20	UNS	AFSIX	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux relevant du domaine public "Ecole de préparation des études de la santé - du 20/08/18 au 01/09/18	De la date de signature des parties à la fin de l'événement	Facture de 2404,56€ TTC
21	UNS	Université d'Amsterdam - Martha Lewis	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux relevant du domaine public "Workshop le dimanche 2 septembre 2018"	De la date de signature des parties à la fin de l'événement	Facture de 607,20€ TTC
22	UNS	Laboratoire LAGRANGE	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux relevant du domaine public "Colloque PNP du mercredi 5 au venrdedi 7 septembre 2018"	De la date de signature des parties à la fin de l'événement	Facture de 1638€ TTC
23	UNS	FACE 06	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux relevant du domaine public "Congrès Face 06 le samedi 29 septembre 2018"	De la date de signature des parties à la fin de l'événement	Facture de 437,18€ TTC
24	UNS	IRFSS - Croix Rouge	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux relevant du domaine public "Croix Rouge Novembre-Décembre 2018"	De la date de signature des parties à la fin de l'événement	Facture de 3463,48€ TTC
25	UNS	Réseau Canope	Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux relevant du domaine public Colloque ECRITECH'10 du 26/27 mars 2019	De la date de signature des parties à la fin de l'événement	Facture de 607,20€ TTC

Le conseil d'administration approuve les conventions à l'unanimité des voix.

Plus rien ne reste à délibérer, la séance est levée à 16H30

Date du prochain CA : mardi 30 avril 2019.

Marc DALLOZ
Vice-Président du Conseil d'Administration

Pour le Président de l'Université
Nice Sophia Antipolis et par délégation
Le Vice-Président du Conseil d'Administration

Marc DALLOZ